

| | | |
|---|---|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | | CAEN XVI |
| DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | | |

L'an deux mille vingt deux

Le 26 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 15 septembre 2022

Date d'affichage 15 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 25

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Marc DURAN, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Pascal ESNOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Geoffrey BRILLAUD, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Etienne DOREY, Elodie CAPLIER, Yann DRUET, Michel PATARD LEGENDRE, Martine LHERMENIER, Cédric EVANO et Sonia CANTELOUP.

Absents excusés : Pascal ESNOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Geoffrey BRILLAUD, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Etienne DOREY et Allan BERTU.

N° 2022-088 – FESTIVAL LATITUDE(S) 2023 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Festival Latitude(s) s'inscrit dans les orientations et dans la continuité des démarches que porte la collectivité. Depuis plusieurs années, la Ville d'IFS développe des dynamiques liées à l'interculturalité mais aussi à l'ouverture culturelle et à la diffusion artistique. Ainsi, dans le contexte social où le "vivre ensemble" reste à conforter et où la création et la diffusion artistiques trouvent une résonance particulière, Latitude(s) cherche à proposer un événement culturel de qualité, accessible à tous, à valoriser des artistes internationaux, nationaux ou locaux, à promouvoir les diversités culturelles et à s'inscrire dans un projet d'animation du territoire.

Depuis 2017, la Ville axe sa programmation sur un courant musical particulier chaque année : la musique tzigane en 2017, les musiques celtiques d'Irlande et de Bretagne en 2018, les musiques d'Afrique en 2019, les musiques d'Amérique Latine et des Caraïbes en 2021. Lors de l'édition 2023, les pays du pourtour méditerranéen seront mis à l'honneur.

En 2021, grâce au soutien financier de onze mécènes et d'un partenaire institutionnel, la cinquième édition de Latitude(s) a répondu aux objectifs fixés, à savoir la poursuite du développement des publics, la construction d'une programmation cohérente, variée et dynamique, et l'amélioration des conditions d'accueil du public et d'accompagnement des bénévoles.

Afin de poursuivre cette dynamique, l'édition 2023 souhaite améliorer les deux axes suivants :

- Le renforcement de l'élargissement des publics, notamment à travers l'accompagnement d'un volontaire en service civique chargé de la médiation culturelle qui initiera des projets de sensibilisation en amont de l'événement ;
- La poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil du public le samedi, grâce à l'amélioration des propositions de restauration, la prise en compte du public familial et la nécessité d'alléger le rythme des concerts.

Dans le cadre de la mise en place de ce projet en 2023, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des partenaires institutionnels afin d'obtenir un soutien financier lié à cette action.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée » réunie le 22 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'organisation du Festival Latitude(s) sur le territoire d'Ifs du 30 mai au 3 juin 2023 ;

CONSIDERANT la volonté de développement et de rayonnement du festival sur l'ensemble de la région ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter nos partenaires institutionnels tels que la Région Normandie, la DRAC Normandie et le Département du Calvados et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 septembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LECOANDRE



Rendue exécutoire le : 30 septembre 2022

Affichée le : 30 septembre 2022

Acte à classer

2022-088

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-09-30T15-56-21.00 (MI240177068)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20220930-2022-088-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Festival Latitude(s) 2023 - Demande de subventions auprès des partenaires institutionnels

Date de décision : 30/09/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [088.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/09/22 à 15:50

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 30/09/22 à 15:56

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 30/09/22 à 16:01